



Péruwelz, le 1er septembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 25/4 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Collège de police de la Zone de police Bernissart-Péruwelz porte à la connaissance de la population que le Conseil de police se réunira **le jeudi 11 septembre 2025 à 18H30** À la salle communale de Roucourt située à 7601 Roucourt, rue Julien bouchain, 3. L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

Ordre du jour fixé par le Collège de police en sa séance du 29 août 2025 :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - 26 mai 2025
2. Entrée en fonction du nouveau Chef de corps - Présentation des axes prioritaires
3. Mobilité 2025-03 - Vacance d'emploi pour un INPP Intervention - Ratification
4. Mobilité 2025-03 - Vacance d'emploi pour un INP Proximité - Ratification
5. Mobilité 2025-04 - Vacance d'emploi pour 1 INPP Intervention
6. Mobilité 2025-04 - Vacance d'emploi pour 2 INP SLR
7. Mobilité 2025-04 - Vacance d'emploi pour 1 INP Intervention
8. Accord de coopération interzonale avec la Zone de police d'Anvers - Décision
9. Adhésion à la centrale d'achats organisées par l'ASBL Centrale des Marchés
10. Protocole d'accès règlementant l'accès en temps réel de la Zone de police 5321 Bernissart-Péruwelz aux images des caméras installées sur le réseau de la SNCB situées sur le territoire de la Zone de police locale - Ratification
11. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté de la ministre de l'Intérieur du 30 juin 2025 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 16 avril 2025 approuvant le budget 2025 de la Zone de police avec rectification des résultats de l'exercice 2024 repris au tableau de synthèse du service ordinaire - Autorisation
12. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté de la ministre de l'Intérieur du 30 juin 2025 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 16 avril 2025 n'approuvant pas la modification budgétaire 1/2025 de la Zone de police - Autorisation

Par le Collège de police,

Pour le Chef de zone,
O. MOULIN,
Sur délégation,
G. COMBLEZ,
Le Secrétaire

Le Président,
J. ABABIO